

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
9 juin 2022

PRESENTS : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Jean-Pierre TRIJAU, Michel COURARIE, Richard ZUCCHI, Mesdames Catherine PEROUX, Valérie DUTROP, Carla KEIMPEMA, Nolwen DESGRANGES.

ABSENT EXCUSE : Jacques MORELLET.

ABSENT : David BRIMEAUD

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 juin 2022 à 20h30, en séance ordinaire dans la salle du Conseil, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 2 juin 2022 et affichée le même jour.

ORDRE DU JOUR :

- Proposition Caisse d'Epargne pour emprunt ;
- Lecture d'un courrier d'un habitant de Bussière-Badil ;
- Horaires éclairage public ;
- Modalités de publicité des actes pris par les Communes de moins de 3500 habitants ;
- Ouverture des plis vente des véhicules ;
- Questions diverses ;

Le secrétaire de séance est Monsieur JP TRIJAU.

1/ Proposition Caisse d'Epargne pour emprunt

Pour plusieurs travaux de voirie concernant la route de Tartou, la route de Chez Jamot, l'écoulement des eaux pluviales aux maisons en bois (route de Piégut) un budget de 140 000 € est nécessaire. La Commune s'est adressée au Crédit Agricole qui n'a pas été réactif. La Caisse d'Epargne a quant à elle fait une proposition intéressante : prêt de 140 000 € à un taux fixe de 1,71% sur une période de 10 ans soit 3815 €/mois de remboursement.

De plus, M. le Maire souhaite ouvrir une ligne de trésorerie de 30 000 €.

Les travaux pourraient commencer en septembre 2022.

Des subventions de 2021 vont arriver cette année du Département (Contrats d'Objectifs). Les subventions sont en général à hauteur de 20% du montant total hors taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, la proposition de prêt de la Caisse d'Epargne (montant 140 000 €, taux fixe de 1.71 % sur 10 ans) et l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de 30 000 €.

2/ Lecture d'un courrier d'un habitant de Bussière-Badil

Cet habitant est propriétaire de la parcelle 238 quartier de Chez le Rat ; cette parcelle est enclavée et donc d'accès difficile. La Commune propose d'allonger un chemin préexistant

d'une longueur d'environ 4 m pour résoudre ce problème d'accès, le chemin en question étant situé sur la parcelle communale N° 240.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, l'allongement d'environ 4 mètres du chemin situé sur la parcelle 240 pour faciliter l'accès à la parcelle 238.

3/ Horaires éclairage public

La proposition est la suivante : extinction à 22h30 sur toute la commune (bourg et hameaux), allumage le matin à 6h30 sur toute la commune (bourg et hameaux).

Cette proposition est motivée par le projet RICE (Réserve International de Ciel Etoilé). Voir à ce sujet les comptes rendus des Conseils Municipaux tenu les 24 février 2022 et 1 avril 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, l'extinction de l'éclairage public à 22h30 sur tout le territoire de la commune (bourg et hameaux) et le rallumage de l'éclairage public à 6h30 sur tout le territoire de la commune (bourg et hameaux).

4/ Modalités de publicité des actes pris par les Communes de moins de 3500 habitants

Les comptes rendus de Conseils Municipaux doivent être nommés Procès-Verbal et doivent être signés par le secrétaire de séance et le Maire.

La plupart des règles de publicité sont déjà appliquées sur la Commune de Bussière-Badil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, de suivre les modalités de publicité des actes en vigueur pour les communes de moins de 3500 habitants.

5/ Ouverture des plis vente de véhicules

Camion Mascotte (mise à prix 1500 €) : ouverture de 2 plis ; une offre à 2000 € (MANDON Alex) et une offre à 1600 € (VISSE Peter).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, l'offre à 2000 € pour le rachat de camion Mascotte.

Tractopelle (mise à prix 1500 €) : une seule offre à 1751 € (FRUGIER Stéphane).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, l'offre de rachat de la tractopelle à 1751 €.

Il n'y a eu aucune offre pour le camion Jumper.

6 / Questions diverses

- Des tuyas ont été plantés sur le chemin communal (parcelle 316) empêchant ainsi l'accès aux parcelles 245 et 246. La commune va donc demander au propriétaire de la parcelle 244 limitrophe à la parcelle 316 d'arracher ces tuyas.
- M. le Maire a posé la question suivante au Conseil : faut-il remplacer la personne s'occupant de l'agence postale pendant ses congés annuels ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, que la personne de l'agence postale soit remplacée pendant ces congés annuels.

- La personne s'occupant de l'agence postale passera en CDI à partir du 1^{ier} juillet 2022.
- Le président de l'association Patrimoine de mon Village demande l'autorisation de restaurer la bascule située près de l'église. Le Conseil fait remarquer, que compte tenu de l'emplacement de la bascule près de l'église classée monument historique, il faudra obtenir l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, la demande de restauration de la bascule par l'association Patrimoine de mon Village.

- Deux enquêtes publiques sont mises en place pour 2 chemins (un au Sabeyrol et l'autre au Pinier) du 27 juin au 15 juillet 2022 inclus avec une permanence du commissaire enquêteur.
- Il semble qu'une association de parents d'élèves soit en cours de création. Cette procédure n'implique nullement Monsieur le maire et ses conseillers.
- La commune a prévu un feu d'artifice pour le 14 juillet et va rapidement contacter l'entreprise concernée pour réserver les services d'un artificier.
- Prochainement une réunion sera organisée concernant la rénovation de la halle des sports.
- A partir de 2023, toute association souhaitant organiser un événement dans l'espace public devra faire une demande d'autorisation à la mairie.
- La réparation des trous sur la route à la Bourgade est du ressort de la ComCom.
- Une personne s'est adressée à la Mairie pour la réactivation du marché de producteurs le dimanche matin sur la place des commerces.
- Un nouveau pétrin a été installé à la boulangerie et donne entière satisfaction.
- La boulangerie et l'Auberge des Arts sont très contents du Marché Céramique ayant réalisé en 4 jours le chiffre d'affaires du mois.

- Ecoles : Initiation au rugby le 23 juin 2022 ; fête de fin d'année le 24 juin 2022 sous la halle.
Pour la prochaine rentrée scolaire 2022 il est prévu 42 élèves (2 classes 27+15).
Depuis le 1^{er} janvier 2019, les élèves doivent avoir reçu 11 vaccins obligatoires. Le certificat de vaccination doit être présenté en Mairie lors de l'inscription des élèves.
- L'école de Varaignes recherche un service civique.
- Demande pour qu'une épicerie itinérante puisse s'arrêter à Bussière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, que l'épicerie itinérante fasse un arrêt à Bussière.

- Tas de copeaux sur la place derrière les commerces : ils seront étalés sur le chemin dès que les cantonniers auront fini de nettoyer le village.

LA SEANCE EST LEVEE A 22h05



Le secrétaire de séance



Monsieur le Maire